MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°172– OCTOBRE/NOVEMBRE 2022



LE MOT DU MAIRE

Sobriété. Ce mot ne vous aura sans doute pas échappé tant les médias ne cessent de le répéter. Il faut pourtant se rendre à l'évidence : le coût actuel des énergies et les hausses annoncées pour l'année prochaine ne sont pas de nature à rassurer. Les particuliers seront protégés par le bouclier tarifaire mis en place et vanté à grand renfort de communication par notre Gouvernement. Un point essentiel semble pourtant avoir été éludé : les collectivités territoriales ne peuvent y prétendre.

Notre village reconduit depuis plusieurs années une convention d'achat groupé auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne. Le facteur d'augmentation sera donc limité à 5 pour Marolles. Une bien maigre consolation me direz-vous… Ce qui était jadis inadmissible semble accueilli aujourd'hui avec une certaine forme de résignation, d'abnégation. Pour autant, l'inaction n'est pas une option envisageable.

Afin de limiter l'impact sur notre budget, des économies s'imposent : l'éclairage public sera éteint à 22h30. La température des bâtiments a été réduite et le chauffage coupé dans les pièces inoccupées. Les chauffe-eaux du gymnase, des vestiaires du foot et du foyer rural ont été éteints jusqu'à nouvel ordre. Ces équipements particulièrement énergivores représentaient à eux seul un accroissement de dépense de 18 000 euros. Une somme impossible à justifier, même si nous concevons que la perte d'un tel confort soit difficile à accepter. Nous comptons sur l'adhésion de tous à cet effort indispensable.

L'actualité de cette fin d'année est heureusement ponctuée de beaux projets et de bonnes nouvelles : le label Villes et Villages Fleuris vient en effet de remettre à Marolles sa première « Fleur ». Les critères retenus font désormais la part belle à l'écologie et à l'adaptation au changement climatique. Pour rappel, la commune avait déjà été lauréate du trophée Zéro Phyt'Eau, une initiative du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Ces deux récompenses sont le fruit du travail conjoint des agents communaux et des élus qui se sont emparés du sujet. Un grand bravo à eux !

Les rues de notre village se sont parées de leurs habits de lumière. Des LED basse consommation, cela va de soi ! La magie de Noël doit perdurer. Après tout, il n'est question que de sobriété, pas d'austérité.

Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous

Le Maire
Julien POIREAU

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 27 octobre 2022

Règle de partage de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire expose au Conseil, que depuis le 1er janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité, compte-tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence.

Le Conseil Municipal, à quinze voix pour et une voix contre, adopte le principe de reversement de 20 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes du Pays de Montereau.

Décision modificative

M. le maire explique au conseil municipal que pour récupérer le FCTVA sur les travaux d'enfouissements des réseaux, il est nécessaire de procéder à des écritures de régularisation sur le budget 2022

Groupement commande énergies pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

approuve le programme et les modalités financières.

Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,

approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,

Création d'un emploi permanent de chef de police municipale principal de 2ème classe dans le cadre d'un avancement de grade.

REGIME INDEMNITAIRE – L'indemnité spéciale mensuelle de fonction des chefs de service-Filière Police municipale.

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'indemnité spéciale de fonction des chefs de services pour la filière police municipale date de 2004 et qu'il convient de la remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'application de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des chefs de services pour les agents de la filière police municipale au 1er novembre 2022. ,

Demande de subvention et Convention avec le Collège Pierre de Montereau Année scolaire 2022-2023

Considérant que **94 collégiens** domiciliés sur la commune fréquentent cet établissement, la participation s'élève donc à un total de **1 410,00 €uros** soit 15€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'attribuer cette subvention pour l'année 2022-2023

Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage aux endroits habituels ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré à quatorze voix pour, une voix contre et une abstention, le conseil municipal décide : d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er novembre 2022.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : admet en non-valeur les créances communales qui s'élèvent à la somme de 104,75 €

Nomination d'un correspondant CNAS agent.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de procéder à la nomination d'un correspondant agent représentant du Comité National d'Action Sociale dont dépendent les employés de la commune, et de nommer Mme ALVES Isabel correspondante CNAS pour les agents

Informations diverses :

M. le maire informe le conseil municipal :

Il sera le coordonnateur pour le recensement de la population qui se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 25 février 2023.

Différentes mesures vont être mises en place pour réduire la facture énergie de la commune :

Extinction de l'éclairage public dans la commune de 22h30 à 5h30,

Extinction de l'éclairage public dans la ZAC avec un rétablissement de la lumière dès 5h du matin,

Seulement un chauffe-eau sur deux sera mis en route au gymnase,

Des thermostats d'ambiance sont prévus au foyer rural,

Il sera demandé aux enseignements d'utiliser raisonnablement le chauffage dans les locaux de l'école et de couper ce dernier pendant les weekends et les vacances,

En cas d'hiver rigoureux, le chauffage sera mis en position hors-gel au gymnase

Tour de table :

Madame Laurié a reçu des demandes de la part de deux administrés :

Une administrée souhaiterait savoir si la commune pouvait augmenter sa participation aux activités de la piscine de Montereau. Actuellement la commune participe à hauteur de 20 € par an. M. le maire répond que ce sujet sera débattu lors du vote du prochain budget communal en avril 2023. Il sera également rediscuté d'une éventuelle participation aux spectacles du Majestic.

Un habitant route de Bray signale que le caniveau est plein d'herbe ce qui empêcherait l'écoulement des eaux de pluie. Il souhaiterait la mise en place d'un avaloir en amont de la route. Mme Tassel prend la parole et explique que cet aménagement ne changera rien lors de fortes pluies, la route ayant été rehaussée.

Monsieur Dalibon informe le conseil municipal que la maison de la mobilité ouvre au public le mercredi 9 novembre 2022. Il y aura entre-autre un relais colis. Différents services vont progressivement se mettre en place. M. Paviot prend la parole et explique qu'une enquête sur la mobilité TAD va prochainement arriver en mairie. Elle sera à diffuser auprès de la population.

M. Fontaine informe le conseil municipal que les consignes de tri vont changer au 1er janvier 2023. Il n'y aura plus besoin de trier les papiers et les emballages. M. Fontaine sera le référent élu « nouvelles consignes de tri » auprès du SIRMOTOM.

Mme Tassel indique que la réparation de la grande rue n'est pas terminée. Les services techniques de la CCPM n'ont pas terminé de reboucher une fissure. M. Paviot prend la parole et explique que les réparations en cours sont celles prévues en 2021.

Mme Honderlik informe que les restos du cœur vont venir en mairie le mercredi 16 novembre 2022 sur rendez-vous pour les dossiers d'attribution d'aide alimentaire. Les modalités de prise en charge ont changé. Les charges sont désormais prises en compte. Mme Honderlik demande aux élus de diffuser l'information autour d'eux.

Mme Lecoustre informe que le SDIS lors d'intervention au Parc ST Donain se trompe et se rend rue St Donain. M. le maire précise que le problème sera remonté au SDIS.

Mme Farge informe le conseil municipal :

Le service technique a besoin de 48 cagettes en bois,

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 12 heures devant le monument au mort. La confection des sachets de bonbons distribués aux enfants aura lieu le jeudi 3 novembre à 20h. Rendez-vous a été pris.

Une animation « découpe de citrouille » aura lieu le samedi 29 octobre 2022 sur le marché. La commission animation a prévu d'organiser une manifestation par mois sur la place.

La distribution du Marol'infos s'est terminée le 20 octobre.

Prochain conseil le 1/12/2022 à 20h30.

TRAVAUX

Enfouissement

Le programme d'enfouissement des réseaux aériens se poursuit en 2022 avec le Parc de Saint-Donain.

Les travaux y ont débuté le 8 novembre et vont bon train.

Voici deux photos de ces derniers.





Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Avec la participation des élèves de l'école élémentaire !

La foule était nombreuse autour du monument aux morts pour rendre hommage à nos anciens qui ont combattu durant cette Première Guerre mondiale. Mais pas seulement ! Les élèves de l'école élémentaire de Marolles ont été également nombreux à participer à cette manifestation qui dépasse le simple cadre d'une célébration du sacrifice des poilus. Ce sont bien des victimes de toutes les guerres et des violences de masse que la République a voulu saluer. Après le discours de Monsieur le Maire et le chant de la chorale de l'école élémentaire, un pot de l'amitié a été servi à la maison pour tous.

Un grand merci à ces élèves qui n'ont pas hésité à donner de leur temps libre pour s'impliquer dans ce devoir de mémoire !







LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Une fleur pour Marolles !

Le fleurissement de notre village est une volonté ancienne de notre municipalité qui a participé durant plusieurs années au concours départemental de fleurissement. A l'époque, les critères reposaient surtout sur la propreté et la profusion de géraniums et autres pétunias. Plusieurs marollais ont d'ailleurs obtenu des prix.

Mais la nécessité d'une meilleure gestion écologique a modifié les critères d'attribution. Dorénavant comptent l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, la tonte raisonnée, l'utilisation de plantes vivaces principalement en complément des annuelles et si possible en pleine terre plutôt qu'en pot, la plantation d'arbres, etc...

Les services techniques, appliquant ces nouveaux critères depuis plusieurs années ont suggéré à la municipalité de concourir cette année pour le prix des Villes et Villages fleuris dorénavant régional.

La municipalité s'est alors attachée à rédiger le dossier rappelant toutes les actions entreprises, photos à l'appui.

Le jury régional s'est déplacé dans notre village le vendredi 29 juillet 2022. Nous étions un peu inquiets car c'était en pleine période de fortes chaleurs où le fleurissement n'était pas à son optimum. Mais il faut croire que le dossier avec des photos prises en 2021 et les explications des jardiniers des services techniques sur leur façon de procéder ont satisfait le jury qui a décidé d'attribuer à la commune de Marolles-sur-Seine une première fleur. La remise officielle du diplôme se déroulera le mardi 29 novembre 2022 au siège du Conseil Régional d'Ile de France à Saint-Ouen sur Seine.

Le prix récompense les efforts d'un travail commun : celui des élus et du personnel communal. Nous tenons ici à féliciter chaleureusement ces derniers.

Profitons de cette récompense pour inciter les marollaises et le marollais à soutenir l'action de la municipalité par le fleurissement de leurs jardins, fenêtres, balcon pour rendre notre village plus riant. Pour ceux qui habitent dans des ruelles ou des petites rues sans trottoir, nous allons essayer de les inciter à planter des vivaces entre leurs murs et le revêtement de la chaussée dans l'esprit de ce qui a été fait rue de la Forge. Bien entendu, cela demande de l'entretien, mais ne vaut-il pas mieux avoir des fleurs que des herbes folles que vous devez arracher ?

Nous en reparlerons au printemps et pour l'instant, savourons notre distinction.



MAROLLES A RETROUVÉ SA BORNE FONTAINE



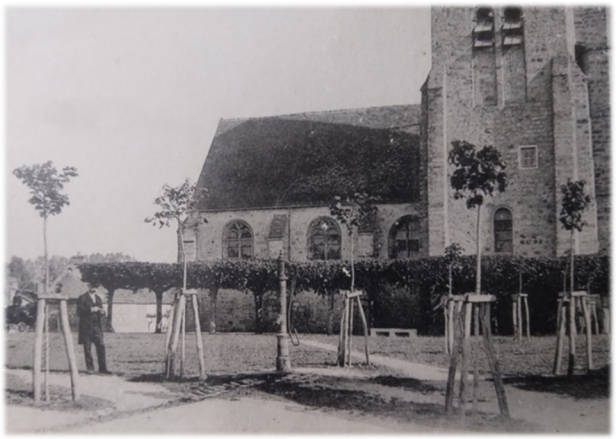
Pour le cent vingt deuxième anniversaire de sa création, la place Charles de Gaulle a retrouvé début novembre sa borne fontaine qui est maintenant opérationnelle.

Ayant le même aspect que l'ancienne, il s'agit d'une borne fontaine fournie par la maison Bayard spécialiste de cette fabrication, comme la précédente. Celle-ci était arrêtée depuis plus de deux ans faute de pièces de rechange.

Mais si la maison Bayard fabrique ce type de fontaines, elle n'en assure pas la pose. Ce sont donc les services techniques qui ont réalisé le branchement et l'installation. Le coût d'achat s'est élevé à 2584.09 euros HT.

La place Charles de Gaulle qui a pris ce nom en l'honneur de celui qui a prononcé l'appel du 18 juin 1940 est une création assez récente puisqu'elle a été ouverte en 1900. Auparavant se situaient à cet endroit une ferme et la maison Albaret qui abritait la poste. La municipalité de l'époque a alors décidé d'édifier une nouvelle poste, celle que nous connaissons aujourd'hui pour libérer l'emplacement.

La maison possédait comme toutes les maisons de Marolles un puits. Il a certainement été remplacé par une pompe à bras, une fois la place créée, ce que nous voyons sur la carte postale ci-dessous.







C'est au moment de l'arrivée de l'eau courante dans les maisons marollaises à partir de 1955 qu'est installée la borne-fontaine, à un endroit différent de l'antique pompe à bras.

Notons que la mairie-école et la poste n'ont eu l'eau au robinet qu'à la fin de l'année 1958.

Démontée, elle n'ira pas à la ferraille. Repeinte, elle sera installée « en pot de fleurs » dans une composition florale.

Avec cette nouvelle borne, les promeneurs avec leurs chiens, les randonneurs, les cyclistes vont retrouver la joie de tourner la roue pour en faire couler, avec parcimonie - réchauffement climatique oblige – le précieux liquide.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue Neuve



Si Paris à le Pont Neuf qui est le plus vieux pont de la ville, Marolles a quant à elle , la rue Neuve.

Cette rue qui relie la rue Grande au chemin de halage n'est pas si récente que cela puisqu'elle figure déjà sur le cadastre de 1809 (voir illustration jointe). Elle marquait à l'époque la limite de l'urbanisation en direction de Montereau.

On voit bien sur le cadastre les trois propriétés subsistantes de nos jours à peu près dans la même situation qu'aujourd'hui :

- à l'angle de la rue, la ferme propriété de la famille De Muyt, avec le grand bâtiment servant d'étable entre autres, détruit dans les années 1990 et dont il reste le mur longeant la route.



Avant 1908



De nos jours

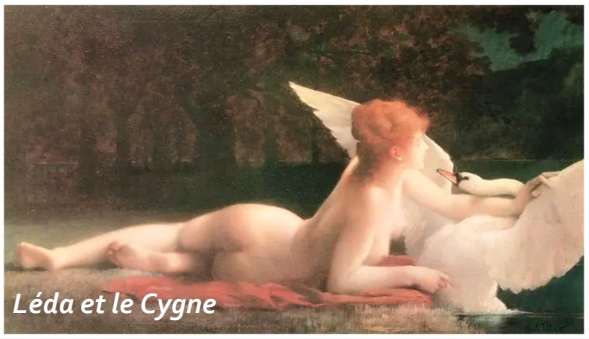
- à l'autre bout de la rue, la grande propriété avec parc.

Si on remarque bien les communs et la ferme ouvrant sur la rue des Sautereaux, on voit que la maison de maître de l'époque a été démolie pour être reconstruite dans les années 1820 en la détachant de ses communs.



A l'angle de la rue Saint-Georges se situait alors une autre propriété qui a été rattachée au parc voisin. Le bâtiment implanté aujourd'hui à l'angle des deux rues abritait à la fin du XIXème siècle l'atelier du peintre Paul Prosper Tillier (1834-1915), qui résidait l'été dans la propriété.

Ce dernier, très apprécié sous le second empire et le début de la troisième république, était réputé pour des peintures de femmes dénudées. Sa toile la plus célèbre est Léda et le Cygne.



Léda et le Cygne

Mais à Marolles, il affichait la vie rangée de la bourgeoisie et il a offert le tableau de la Vierge à l'Enfant présent dans le transept gauche de l'église.



La troisième maison est celle de la famille Simon au bas de la rue, à gauche. Toutes les autres construction présentes en 1809 ont disparu et ont été remplacées par des villas au XXème siècle et des pavillons ces dernières années. Elle reste néanmoins, une rue calme appréciée des promeneurs.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

C.C.A.S

Le repas des aînés !



En les accueillant le samedi 15 octobre à la salle des fêtes, le maire et les élus étaient conscients du plaisir de nos aînés à se retrouver pour ce grand moment de convivialité. Et si le terme d'aînés peut parfois rebuter les plus jeunes, tout juste retraités mais déjà grands parents, il est avant tout synonyme d'expérience et de sagesse, « cette sagesse qui permet la projection dans l'avenir aux côtés de ceux qui vont le construire ».



C'est avec plaisir que nos aînés on été accueillis dans une salle des fêtes joliment décorée, pour partager avec eux le plaisir de vivre « des instants de détente, de (re)nouer des liens d'amitié, d'évoquer et de tricoter les vieux souvenirs ». Une tradition bien ancrée dans l'histoire de notre commune.





Grâce aux efforts conjugués des agents, des élus et de l'équipe technique, cette journée « dédiée à l'amitié et à la solidarité » autant qu'à la bonne chère, a été à la hauteur de l'événement., grâce à l'excellence du traiteur Depreytère et de son équipe, mais aussi au talent de l'animateur, Patrick LEGRAND, et de sa chanteuse.



En parfaite symbiose avec la succession des plats servis, la chanteuse a su mettre l'ambiance en variant tout à la fois le genre et la robe, n'hésitant pas non plus à descendre de la scène pour se mêler aux convives. Elle a montré l'étendue de son répertoire, et le public était ravi de pousser la chansonnette avec elle, avant de revenir sur la piste pour d'autres types de danses.

Un moment privilégié donc, en ces temps incertains « où nous avons besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé » et mis à profit comme c'est la coutume pour honorer la doyenne, Mme PERNOT Ginette , et le doyen de l'assemblée, M. AUVRAY Georges sous les applaudissements chaleureux du public.





COMITÉ DES FÊTES

Dernier trimestre 2022 chargé !

Avec des températures extérieures dignes d'un mois d'été, le concours de belote le samedi 8 octobre a réuni peu d'équipes.

L'apéritif dinatoire « Beaujolais Nouveau » a, lui, rencontré un franc succès avec une soixantaine de participants. Il a été animé par Victor Martin avec son accordéon.






Le week-end « Noël » a bénéficié d'un temps plus clément que l'année dernière. Les enfants ont été ravis du spectacle proposé par la Compagnie LiliTop et ont pu voir le Père Noël bien avant l'heure autour d'un goûter. Le renne du Père Noël les a ensuite conduits jusqu'au sapin où la commission « animation » de la municipalité attendait le défilé avec chorale, vin chaud et chocolat. Le lendemain, le marché de Noël a connu un vif succès avec une cinquantaine d'exposants. Les visiteurs ont pu trouver des idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Un grand merci aux services techniques de la commune et à l'association « Les amis de l'école » pour leur aide.











Quant au réveillon de la Saint Sylvestre, il est complet depuis la mi-novembre.

Prochaine soirée : le samedi 25 mars 2023 avec pour thème « Les années 80 ».

A noter également l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui se tiendra le vendredi 20 janvier 2023. Nous avons besoin de nouveaux bénévoles pour continuer à vous proposer des manifestations diversifiées et pour tout âge. N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans une ambiance conviviale !

À bientôt

L'équipe du Comité des Fêtes

A.S.MAROLLES

Belle ambiance aux jeux en famille et au tournoi multisports

Fort du succès rencontré lors des 20 Ans du Gymnase en novembre 2021, l'ASM se devait de réorganiser les Jeux en Famille et Tournoi Multisports qui y avaient été proposés.

Le samedi 05 novembre, le gymnase des Gravelins a donc accueilli à nouveau 25 familles ((93 participants) dans l'après-midi et 6 équipes (4 d'Ado, 1 Basket et 1 Handball) au tournoi multisports en soirée.

Les familles se sont présentées sur les 7 stands de jeux proposés par les sections de l'ASM et ont pu assister à des démonstrations de Zumba, de Tai Chi et de Salsa. Enfants et parents ont fait le maximum pour marquer le plus de points possible sur tous les jeux.





Au final, la famille GANDOIN a été désignée « famille en Or » avec 66 points, suivie de très près par la famille OTTO « famille en Argent » avec 65 points et la famille LAUMONIER « famille en Bronze » avec 64 points.

Après la remise des récompenses aux familles lauréates, et un petit pot de l'amitié, les Ados et Adultes ont pris possession du Gymnase pour le tournoi multisports (Handball – Basket – Tennis de Table et Football) qui a duré de 19h à 01h du matin.

Ce tournoi qui s'est déroulé sur un rythme soutenu (60 matchs de 5 mn) dans une ambiance parfois un peu électrique mais tout en restant conviviale et sous les encouragements d'un nombreux public familial très chaleureux, a vu la victoire de l'équipe de Téo, suivie de celle d'Ugo 2ème puis de celle du Handball 3ème.

Pour cette longue et belle journée, l'ASM remercie tous les participants, les spectateurs et surtout les bénévoles qui ont animé les stands de jeux et encadré (arbitrage et table de marque) du tournoi multisports et vous donne rendez-vous en novembre 2023 pour une 3 édition.



A.S.MAROLLES

De nouvelles activités au stage multisports

Le 36ème stage multisports ASM a à nouveau fait le plein du 24 au 28 octobre dernier. Les 16 Petits de 4 à 8 ans le matin et les 14 Grands de 8 à 12 ans l'après-midi ont pu y découvrir des jeux de cirque ainsi que le Spike bal. A ceux-ci, se sont rajoutés les traditionnels Grands Jeux, les jeux de raquettes et les jeux de ballon. Ces activités ludiques, encadrées par Mickaël et Zoé, ont fait le bonheur des participants.





A l'issue du goûter de clôture, enfants et parents ravis de ce stage se sont donnés rendez-vous pour le prochain qui aura lieu lors des vacances de printemps en Avril 2023.

A.S.M ELAN SPORTIF

Zumba halloween et jeux en familles



Zumba Halloween du 28 octobre 2022

Merci à notre prof Murielle et aux adhérentes et adhérents qui était présents et qui on joué le jeu.

Il reste encore de la place.

Pour plus d'informations : Céline 06.61.06.44.83



Jeux en familles du 05 novembre 2022

COUPE ET PIQUE

Projet pour l'école élémentaire



Les couturières de l'association Coupe et Pique ont réalisé 160 sacs à dos pour l'école élémentaire.

Ces sacs serviront aux enfants pour transporter et stocker leurs chaussures de sport pour le gymnase.

Ce sac bleu foncé en tissu résistant, est prévu avec un porte étiquette permettant de marquer le nom de l'élève. En effet, il servira sur plusieurs années et pour plusieurs enfants.

Vous pouvez venir nous rejoindre, le lundi et jeudi de 20h00 à 22h00 à la Maison pour Tous à côté de la Mairie, pour pratiquer la couture. Que vous soyez débutant(e)s ou confirmé(e)s vous êtes les bienvenus.

DE L'ANIMATION SUR NOTRE MARCHÉ

Ambiance conviviale le samedi matin



La municipalité a décidé d'animer le marché une fois par mois. Ainsi, le samedi 29 octobre, pour la première date, ce fut un atelier découpe de citrouilles pour le plus grand plaisir des enfants, sans oublier le café qui était offert aux passants.







Le samedi 19 novembre c'était dégustation de beaujolais nouveau pour les adultes au son de l'accordéon de Victor et atelier couronne de feuilles pour les enfants.













L'occasion de mettre en avant notre marché, les producteurs locaux, la convivialité, le partage et le bien-manger !



RAPPEL

Stationnement

Veillez à ne pas gêner la circulation à proximité des commerces et écoles en stationnant votre véhicule dans les règles du code de la route.

Pour rappel :

- Le stationnement à proximité d'un passage piéton doit au minimum être éloigné de 5 mètres (sauf marquage au sol indiquant une autorisation de stationnement) : ***135 euros d'amende***
- Le stationnement en dehors d'une place matérialisée (même en l'absence d'une ligne jaune) : ***35 euros d'amende***
- Stationnement sur trottoir : ***135 euros d'amende***
- Stationnement sur emplacement réservé aux véhicule électriques : ***35 euros d'amende***

FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSEE
en partenariat
avec votre commune



MANIFESTATIONS







Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)